



## SUIVI DE SANTÉ : EXPÉRIMENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉLÉGATIONS

### Cécile DUFERMONT

Assistante d'équipe, référent Métier –  
Pôle Santé Travail Métropole Nord – Lille

### Dr Karinne LEGRAND-CATTAN

Médecin du travail, Référent Equipes  
Pluridisciplinaires – Pôle Santé Travail  
Métropole Nord – Lille

### Dr Alban MARQUIS

Médecin du travail, Délégué de secteur  
– Pôle Santé Travail Métropole Nord –  
Lille

### Stéphanie PORCON

Infirmière Santé au Travail, Référent  
Métier – Pôle Santé Travail Métropole  
Nord – Lille

### Coralie TAISNE

Infirmière Santé au Travail, Référent  
Métier – Pôle Santé Travail Métropole  
Nord – Lille

### Dr Florian TONE

Médecin du travail, Délégué de Secteur  
– Pôle Santé Travail Métropole Nord –  
Lille

### Introduction / Objectifs :

En prévision des évolutions attendues dans le suivi de santé au travail, une réflexion a été menée, dès janvier 2021, pour expérimenter de nouvelles modalités de transferts d'actes du médecin du travail (MDT) vers l'infirmier de santé au travail (IST). L'objectif était d'identifier les conditions de faisabilité et leviers pour élargir le cadre d'intervention des IST dans le suivi individuel des salariés.

### Méthodologie :

Un groupe de travail pluridisciplinaire issu de 19 équipes volontaires, a développé, après avis du médecin inspecteur du travail (MIT), les nouveaux protocoles de visites IST et proposé des formations complémentaires internes sur le cadre juridique AT/MP (accidents du travail / maladies professionnelles) et sur le maintien dans l'emploi. Un document récapitulatif des informations clés à recueillir en visite de pré-reprise a été élaboré selon les besoins identifiés par les IST. L'expérimentation a débuté après validation par la Commission Médico-Technique (CMT) en octobre 2021 et a été clôturée en décembre 2022. L'accompagnement méthodologique ainsi que l'évaluation qualitative ont été assurés par le service projet. Les conclusions ont servi de fondation à la rédaction des protocoles de délégation dans le cadre du décret du 26 avril 2022 validé par la CMT. Les

nouvelles pratiques des IST sont déployées et accompagnées depuis janvier 2023.

### Résultats obtenus :

Malgré la justification médicale et des conditions cadrées, l'expérimentation a reçu un avis défavorable du MIT pour transférer certaines visites d'aptitude. Sur la période, 25 IST ont réalisé 321 visites de pré-reprise, 965 visites occasionnelles, 189 visites de reprise maternité, hors risque particulier, déléguées par 21 médecins, alors qu'est identifié un transfert potentiel de 8 800 visites de reprise. Les IST plébiscitent ces nouvelles activités tout en soulignant le caractère incontournable des échanges avec le MDT, la connaissance des entreprises et la nécessité de renforcer la formation dans certains domaines.

Le groupe de travail a alors construit des protocoles cadres multivariés, permettant à chacun de construire une délégation « à la carte » et évolutive. Il a établi des recommandations de mise en œuvre dans les équipes axées sur la co-construction, le compagnonnage et l'organisation des vacations. Un protocole juridique traçant les délégations est co-signé par MDT et IST, et archivé par le Service. Début 2023, sur l'ensemble des 89 équipes, 42 %, 70 % et 73 % des protocoles signés prévoient une délégation élargie respectivement aux visites de pré-reprise, reprise maternité et à la demande des salariés.

### Discussion des résultats / Conclusion :

Ces nouvelles modalités de suivi individuel sont de nature à enrichir le métier IST sous couvert de formation et avec un déploiement adapté à chacun.

